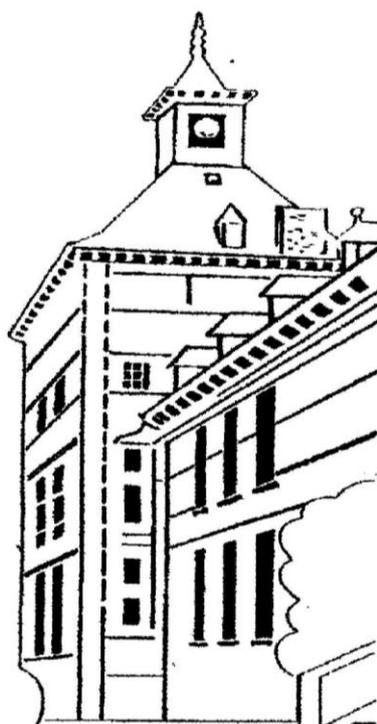


Ecole fondamentale Abbaye de Flône



Contact famille 2024-2025

« Gaudere et bene facere »
Se réjouir et bien faire

Ecole fondamentale de l'Abbaye de Flône

Chaussée Romaine, 2

4540 Flône (Amay)

Tél. : 085/310.413

secretariat@flonefondamental.be

www.flone.be/fondamental/

Chers parents,

Voici venu le moment de démarrer ensemble une nouvelle année scolaire que nous vous souhaitons, à vous et votre enfant, d'ores et déjà excellente.

Soyez assurés que tout au long de celle-ci, l'ensemble de l'équipe éducative s'efforcera de permettre à votre enfant d'acquérir les bases d'une instruction qui, nous l'espérons, lui permettra de s'épanouir pleinement au quotidien, mais aussi dans le futur tant socialement que professionnellement.

Nous sommes intimement convaincus que chaque élève possède de multiples qualités que nous chercherons à lui faire découvrir, l'inviterons à développer et l'encouragerons à valoriser. C'est pourquoi nous mettrons tout en œuvre pour développer sa créativité, son sens critique et son esprit de recherche dans le respect de lui-même, des autres et de son environnement.

Cette volonté ne sera toutefois possible qu'avec votre soutien et votre investissement. Nous sommes convaincus de l'importance du partenariat école-famille et ne pouvons que vous encourager à le vivre avec nous. Ensemble, montrons-nous à l'écoute les uns des autres, dans le respect des prérogatives de chacun afin que votre enfant acquière goût du travail, rigueur et esprit civique.

Nous comptons sur votre soutien pour porter et soutenir avec nous les valeurs qui nous sont chères.

Nous vous invitons par ailleurs à conserver précieusement ce petit guide pratique qui vous accompagnera tout au long de l'année. Vous y trouverez notamment un rappel et des précisions quant à notre établissement, son projet et son fonctionnement.

Pour l'équipe éducative,
Matthieu Scheen

Règles de vie à l'école

Les projets et règlements de notre établissement font l'objet d'une brochure spécifique que toute famille doit posséder. Elle vous a été transmise avant l'inscription de votre enfant. Toutefois, n'hésitez pas à nous en réclamer une copie ou à la consulter sur notre site internet au besoin.

Horaire et présences

Tous les jours de 8h35 à 12h10 et de 13h25 à 15h05

Le mercredi de 8h35 à 12h10

Tout élève se doit d'être à l'école 5 minutes avant le début des cours et ce, afin de lui octroyer un début de journée favorable à son bien-être et à son apprentissage. En raison de la circulation aux alentours de notre école, n'hésitez donc pas à avancer de quelques minutes l'heure du départ !

Journée type

7H00 à 8H00 : accueil des enfants à la garderie

8H00 à 8H35 :

- Les enfants de primaire vont dans la cour
- Les enfants de maternelle vont dans la salle de gymnastique

10H15 à 10H30 : récréation pour les élèves de primaire

10H35 à 10H50 : récréation pour les élèves de maternelle

12H10 à 12H25 : repas dans les classes avec les enseignants

12H25 à 13H25 : récréation pour tous et début de sieste pour les élèves de M1

15H05 : Fin des cours

- Les enfants de primaire sortent à la barrière de la cour lorsqu'ils sont appelés
- Les enfants de maternelle sont rassemblés dans la salle de gymnastique

15H50 à 17H30 : garderie pour tous

Les parents qui amènent un enfant en maternelle après 8H15 doivent le déposer dans la salle de gymnastique sans s'attarder dans celle-ci. Dès 8H35, lorsque la sonnerie retentit, les enfants se rangeront seuls devant leur enseignant. Il est tentant d'accompagner l'enfant dans le rang, mais cette démarche désorganise et retarde la rentrée des petits et également l'organisation du cours d'éducation physique des élèves de primaire.

En primaire, les parents qui amènent ou reprennent leur enfant, resteront à la barrière. Par respect pour les autres familles et en raison des difficultés évidentes de circulation aux alentours de notre établissement, ils veilleront à ne pas s'y attarder afin de laisser en permanence le passage libre et de libérer rapidement la place de parking.

Les enfants de moins de 5 ans qui repartent à midi pourront être repris à **12h00** à la barrière.

Pendant les heures scolaires, la barrière de la cour reste fermée. Toute personne désireuse d'entrer durant ces heures doit se présenter au préalable à la Direction. Si votre enfant arrive en retard, nous vous demandons de vous signaler au moyen de la cloche à la barrière et quelqu'un viendra l'accueillir.

Les arrivées tardives, sauf circonstances exceptionnelles, perturbent la classe. Tentez donc de les éviter !

Absences

Pour rappel, l'école est obligatoire pour tous les enfants et ce, **dès l'âge de 5 ans**. Toute absence prévue ou départ anticipé doit être signalé dans la farde de communication ou dans le journal de classe. Une absence imprévue doit être signalée le jour même par téléphone ou mail au secrétariat. De plus, elle doit être justifiée au moyen d'une carte d'absence dûment complétée remise à l'enseignant dès le retour de l'enfant ou au plus tard le 3^{ème} jour d'absence. Un certificat médical est nécessaire pour toute absence d'au moins 3 jours. Les cartes d'absences à compléter sont disponibles sur notre site internet dans l'« espace parents ».

Etude surveillée

Une étude surveillée est organisée les mardis et jeudis entre 15h10 et 16h00 pour les enfants dès la 3^{ème} primaire. L'inscription (voir feuillet central) est nécessaire et rend l'étude obligatoire durant toute l'année. L'enfant ne pourra pas quitter l'étude avant 16h à moins d'avoir fini son travail. Les parents reprennent donc l'enfant à la garderie après 16h.

Activités et frais scolaires

Le Décret Gratuité entre en application cette année pour les élèves de P3 (en plus, des élèves de maternelle et P1-P2). L'ensemble du matériel scolaire leur sera fourni et restera en classe. En cas de perte ou de détérioration prématurée, il sera demandé aux parents de remplacer les fournitures manquantes.

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret « Mission » du 24 juillet 1997 et du Code de l'enseignement fondamental articles 1.7.2-1 à 1.7.2-5, vous trouverez ci-après l'estimation des frais pouvant être réclamés par notre école.

Ces activités sont prévues pour l'année à venir et les prix se basent sur les montants demandés les années antérieures. Ceux-ci sont susceptibles d'être adaptés en fonction des fournisseurs.

Durant l'année, vous recevrez 3 factures par mail (ou par courrier si demandé) reprenant les frais de la période concernée et la date d'échéance du paiement.

Les frais scolaires sont payables au comptant sauf s'il en a été convenu autrement par écrit. Conformément à l'art. 1134 du CC, 30 jours après l'échéance, le montant facturé sera majoré de 1,5% par mois à titre d'intérêts moratoires : la date d'échéance vaut

mise en demeure sans sommation conformément aux articles 1139 et 1652 du CC, il sera dû également, sans mise en demeure préalable et en vertu de l'art. 1248 du CC, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 50€. En cas de litige, les tribunaux de Huy sont seuls compétents.

Frais scolaires obligatoires

Description	QUI	Estimation des montants
Voyages		
Classes vertes	P4	275 €
Puy du Fou	P6	310 €
Activités sportives		
Activité vélo	M2-M3 P6	3 €
Je cours pour ma forme	P1 à P6	1 €
Natation**	P1 à P4	+/- 100 € pour l'année
FRSEL /FSEOS – 2 séances par classe	P5 à P6	3 €/séance
Patinoire	P4	5 €
Activités culturelles ou scientifiques		
Cinéma et théâtre	M1 à P6	11 €
Activité "Ferme"	M1	25 €
La Cabriole	M3	23 € + transport
Visite de Liège + Musée	P1	10 € + transport
Planète Mômes - spectacle	M2 à P2	5,5 €
Visite de Blegny Mine	P2	17€ + transport
Visite du Fort de Huy	P3	15 €
Activités "Cap Sciences"	P3 – 2 séances	22 €
	P5 – 3 séances	30 €

****Natation** : 7 séances prévues de la P1 à P4, encadrées par 2 enseignants d'éducation physique présents dans l'eau

Demande de consentements

Dans le mail de rentrée envoyé aux alentours du 19 août, nous vous avons informé que nous allons solliciter votre consentement pour deux traitements particuliers de données à caractère personnel : Droit à l'image et RGPD. Ces traitements sont bien entendu envisagés dans le cadre d'activités liées à la scolarité de votre enfant.

Vous êtes totalement libres d'accorder ou non ce consentement et disposez, pour ces traitements particuliers, des mêmes droits que ceux accordés pour tout traitement de données à caractère personnel. Merci de vous référer à notre déclaration de protection des données personnelles pour plus d'informations (voir lien dans le mail). Nous pouvons sur simple demande vous fournir une copie papier de ces déclarations.

Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à nous contacter.

Sécurité

Les enseignants assurent une surveillance de 8h à 8h35 et de 15h05 à 15h50. En maternelle, la surveillance a lieu dans la salle de gymnastique et en primaire, dans la cour et à la barrière. Dès lors, les parents viendront déposer/reprendre les enfants à ces endroits pour plus de sécurité dans le parking.

Nous rappelons que le parking de l'église ne peut être utilisé que par les parents d'enfants de maternelles. Les autres doivent utiliser le dépose minute de la Chaussée Romaine ou le parking du secondaire.

Il existe toutefois une dérogation pour les enfants qui repartiraient seuls, en bus ou accompagné d'un frère ou d'une sœur. Une carte verte peut être demandée en début d'année au secrétariat moyennant de compléter le formulaire (voir feuillet central). Cette dérogation n'est pas valable pour que l'enfant attende seul ou avec ses frères/sœurs dans le parking l'arrivée en voiture de ses parents.

Nous attirons votre attention sur le fait que tout enfant trouvé dans le parking sans ses parents se verra reprendre sa carte verte.

Si votre enfant doit reprendre le bus en fin de journée, un rang sera formé à l'heure voulue et nous veillons à ce qu'un enseignant soit présent à l'arrêt du bus jusqu'au départ de celui-ci. Les enfants doivent être en possession de leur abonnement et nous ne pouvons que vous encourager à être présent à l'arrêt pour le reprendre.

Pour plus de sécurité, nous vous demandons de nous informer des jours et du numéro du bus que votre enfant devra prendre en complétant le formulaire prévu à cet effet (voir feuillet central)

Avertissement, fiche de réflexion et conseil de discipline

La cellule « Ecoute et gestion des conflits » est un espace d'échanges et de réflexion géré par une petite cellule éducative composée de 2 membres de l'équipe éducative. Elle permet à l'enfant de s'exprimer librement et de réfléchir aux problèmes disciplinaires ou interpersonnels survenus à l'école tels que dispute, indiscipline en classe, manque de politesse, légère détérioration de l'espace commun, travail à la maison non réalisé...

À la suite de plusieurs avertissements (voir page 16-17 du journal de classe) ou à un fait un peu plus grave survenu à l'école, il sera demandé aux parents de prendre part à la réflexion afin d'aider l'enfant à prendre conscience du problème, comprendre ce qui est attendu et aider à la mise en place d'un cadre éducatif. En cas de détérioration et dans la mesure du possible, un travail d'intérêt général peut être demandé en guise de réparation.

Toute faute grave liée au non-respect de la loi (insulte, violence verbale ou gestuelle, vol avéré, harcèlement, racisme) fera d'office l'objet d'un conseil de discipline (Direction et membres de la Cellule d'écoute) et d'une sanction déterminée au cours de celui-ci pouvant aller jusqu'à une exclusion d'un jour voire définitive. Dans ce cas, la Direction prendra toujours contact avec les parents pour les informer de la sanction.

Nous espérons que cet accompagnement et ces échanges avec les adultes partenaires permettront à l'élève de trouver une issue constructive à la situation problème.

Santé

Pour rappel, chaque année, les classes de 1^e et 3^{ème} maternelle, 2^{ème} année et 6^{ème} année se rendent à la visite médicale au centre de Promotion pour la Santé à l'école (PSE), rue de la Résistance, 2 à Huy. Les vaccins recommandés peuvent y être administrés gratuitement.

De temps en temps, certains enfants viennent avec des poux. Si nous nous en rendons compte, un petit mot sera remis à tous les enfants de la classe par l'intermédiaire de la mallette ou du journal de classe. Il n'y a aucune honte à cela ! L'important est de veiller à se soigner afin d'enrayer la propagation. Consultez un médecin ou un pharmacien qui vous conseillera sur les produits efficaces.

Assurance et accidents

Chaque élève est assuré lorsqu'il est à l'école ou participe à une activité de celle-ci durant les heures de cours, ainsi que sur le chemin de l'école.

Si votre enfant se blesse durant la journée, nous essayons de vous atteindre par téléphone et de convenir des suites à donner.

Si nécessaire, nous établissons une déclaration d'accident. La compagnie d'assurance prend en charge les frais (soins et médicaments) liés à l'accident après intervention de la mutuelle et sur base des pièces justificatives qui seront fournies par les parents.

En fonction de la gravité de la situation et dans le cas où nous ne parvenons pas à vous joindre, nous contactons votre médecin ou l'ambulance directement.

Si votre enfant se blesse à la sortie de l'école ou sur le trajet de retour, la Direction ou un enseignant doit être prévenu immédiatement ou le plus rapidement possible afin qu'une déclaration puisse être introduite auprès de la compagnie d'assurance. Pour la suite des formalités, elles sont identiques à celles pour un accident survenu à l'école.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de son bâtiment. Nous invitons dès lors les enfants à ne prendre aucun objet de valeur non essentiel à l'école. Concernant les tablettes ou tout autre support numérique de valeur utiles aux apprentissages des enfants à besoins spécifiques, nous vous invitons à prendre contact avec l'enseignant ou la Direction afin qu'un accord soit pris pour la sécurité de ces objets.

Rappel : l'assurance n'intervient pas pour les vols ni les dégâts matériels. Il en va ainsi de même pour les appareils dentaires ou paire de lunettes non portés. Nous vous encourageons donc à mettre une boîte à disposition de votre enfant pour qu'il y dépose ses effets au besoin.

Garderie

Une garderie gratuite est organisée chaque jour entre 7h00 et 8h00 le matin et entre 15h50 et 17h30 le soir. Le mercredi, la garderie est possible entre 12h25 et 13h25.

Après 17h30, il n'y a plus de surveillance dans l'école. Les enfants encore présents attendront leurs parents au lieu-dit « Pentagone » dans la cour de l'église.

Dans l'intérêt de tous, il sera refusé à un élève de retourner dans une autre famille ou de changer de moyen de transport à moins que la Direction n'ait reçu une autorisation écrite de la part des parents.

Numéro de la garderie !!!

Afin que vous puissiez contacter le personnel de garderie en cas de retard de votre part, un numéro direct est désormais à votre disposition.

0496/76.82.83

(Uniquement accessible durant les heures de garderie)

Repas et collation

Il existe un choix varié de collations saines. Nous encourageons vivement le choix de collations vendues en vrac (non emballées individuellement) et placées dans une boîte hermétique et ce afin de limiter les déchets inutiles. Le mercredi est le jour du fruit dans toute notre école ! Nous comptons donc sur vous pour nous soutenir dans ce projet santé pour vos enfants.

Les repas sont pris en classe sous la surveillance de l'enseignant. Il n'y a pas de possibilité de réchauffer les plats et les enfants sont priés de se munir des couverts nécessaires à leur repas. Nous encourageons l'utilisation d'une boîte à tartines et d'une gourde. Une fontaine est à la disposition des enfants pour remplir leur gourde. Chips, canettes et chewing-gum sont interdits pour des raisons de santé et de sécurité.

Objets perdus et de valeur

Il est indispensable de noter le nom de l'enfant sur tous ses effets (sacs, vêtements, baskets, boîtes...). Les effets retrouvés dans la cour sont déposés dans le couloir d'accueil de la garderie afin d'y être retrouvés dès le lendemain. En fin de semestre (mi-décembre et fin juin), l'ensemble des effets non repris seront donnés à une association caritative.

Pour rappel, il est **strictement interdit** d'apporter à l'école tout objet numérique de valeur tel que **GSM, montre connectée**, etc. Tout enfant pris en possession de tel objet se le verra confisquer et ce jusqu'à l'entrevue avec la Direction.

A vos agendas !

Septembre

- 02/09 Réunion de parents informative en maternelle
- 03/09 Piscine P4A et P4B (sous réserve d'ouverture de la piscine)
Réunion de parents informative en primaire
- 04/09 Photos famille
- 05/09 Photos de classe et individuelles
- 10/09 Piscine P4A et P4B
1^e étude surveillée
- 17/09 Piscine P4A et P4B
- 24/09 Piscine P4A et P4B
- 27/09 Fête de la Fédération Wallonie Bruxelles - Congé

Octobre

- 01/10 Piscine P4A et P4B
- 08/10 Piscine P4A et P4B
- 11/10 Fancy-fair – Soirée des jeunes
- 12/10 Fancy-fair – Spectacles
- 15/10 Piscine P4A et P4B
- 21/10 Congé d'automne (jusqu'au 01/11)

Novembre

- 05/11 Piscine P4C et P3A
- 11/11 Armistice – Congé
- 12/11 Piscine P4C et P3A
- 12-15/11 Semaine de réunion de parents
- 19/11 Piscine P4C et P3A
- 26/11 Piscine P4C et P3A

Décembre

- 03/12 Piscine P4C et P3A
- 06/12 Saint Nicolas
- 10/12 Piscine P4C et P3A
- 16/12 Marché de Noël et veillée
- 17/12 Piscine P4C et P3A
- 19/12 Crèche vivante
- 20/12 Bulletins et fardes maternelles
- 23/12 Congé de Noël (jusqu'au 03/01)

Janvier

- 07/01 Piscine P3B et P2C
- 14/01 Piscine P3B et P2C
- 17/01 Journée pédagogique P6
- 21/01 Piscine P3B et P2C
- 27-31/01 Semaine de réunion de parents
- 28/01 Piscine P3B et P2C

Février

- 01/02 Journée Portes Ouvertes
- 04/02 Piscine P3B et P2C
- 11/02 Piscine P3B et P2C
- 18/02 Piscine P3B et P2C
- 24/02 Congé de détente (au 07/03)

Mars

- 11/03 Piscine P2A et P2B
- 18/03 Piscine P2A et P2B
- 25/03 Piscine P2A et P2B
- 28/03 Bulletins et fardes maternelles

Avril

- 01/04 Piscine P2A et P2B
- 08/04 Piscine P2A et P2B
- 15/04 Piscine P2A et P2B
- 22/04 Piscine P2A et P2B
- 21/04 Lundi de Pâques - Congé
- 28/04 Début du congé de printemps (jusqu'au 09/05)

Mai

- 12-16/05 Classes vertes pour les P4
- 13/05 Piscine P1A et P1B
- 19/05 Semaine de réunion de parents SUR convocation
- 20/05 Piscine P1A et P1B
- 23/05 Journée sportive (à confirmer)
- 27/05 Piscine P1A et P1B

Juin

02-07/06 Voyage au Puy du Fou pour les P6

03/06 Piscine P1A et P1B

10/06 Piscine P1A et P1B

17/06 Piscine P1A et P1B

23-27/06 CEB

24/06 Piscine P1A et P1B

Juillet

02/07 Remise des bulletins et fardes maternelles

03/07 Réunion de parents et Proclamation des CEB

04/07 Réunion du personnel

NB : L'organisation des groupes de piscine est susceptible d'être modifiée en cours d'année.

Nos précieux partenaires

L'Association de parents

L'ASSOCIATION DES PARENTS, C'EST...

travailler main dans la main avec l'école, avec les directions, et les équipes éducatives afin d'améliorer la vie de votre enfant dans son école.

EXERCER À FLÔNE SES RESPONSABILITÉS DE PARENT, C'EST...

- Enrichir la vie de l'école en favorisant l'adaptation de nos enfants
- Débattre de certains sujets
- Mieux savoir ce qui se passe à l'école
- Devenir représentatif des parents de toute l'école
- Assurer une meilleure cohésion entre les parents, et avec l'ensemble des partenaires de l'école
- Rythmer l'année scolaire par diverses animations et activités
- Concevoir et mener des projets

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un groupe de parents (fondamental – secondaire - internat) qui se réunit 3 à 4 fois par an avec les directions. Lors de ces réunions, nous essayons d'élaborer des projets qui permettent d'améliorer la vie des enfants à l'école.

COMMENT NOUS AIDER ?

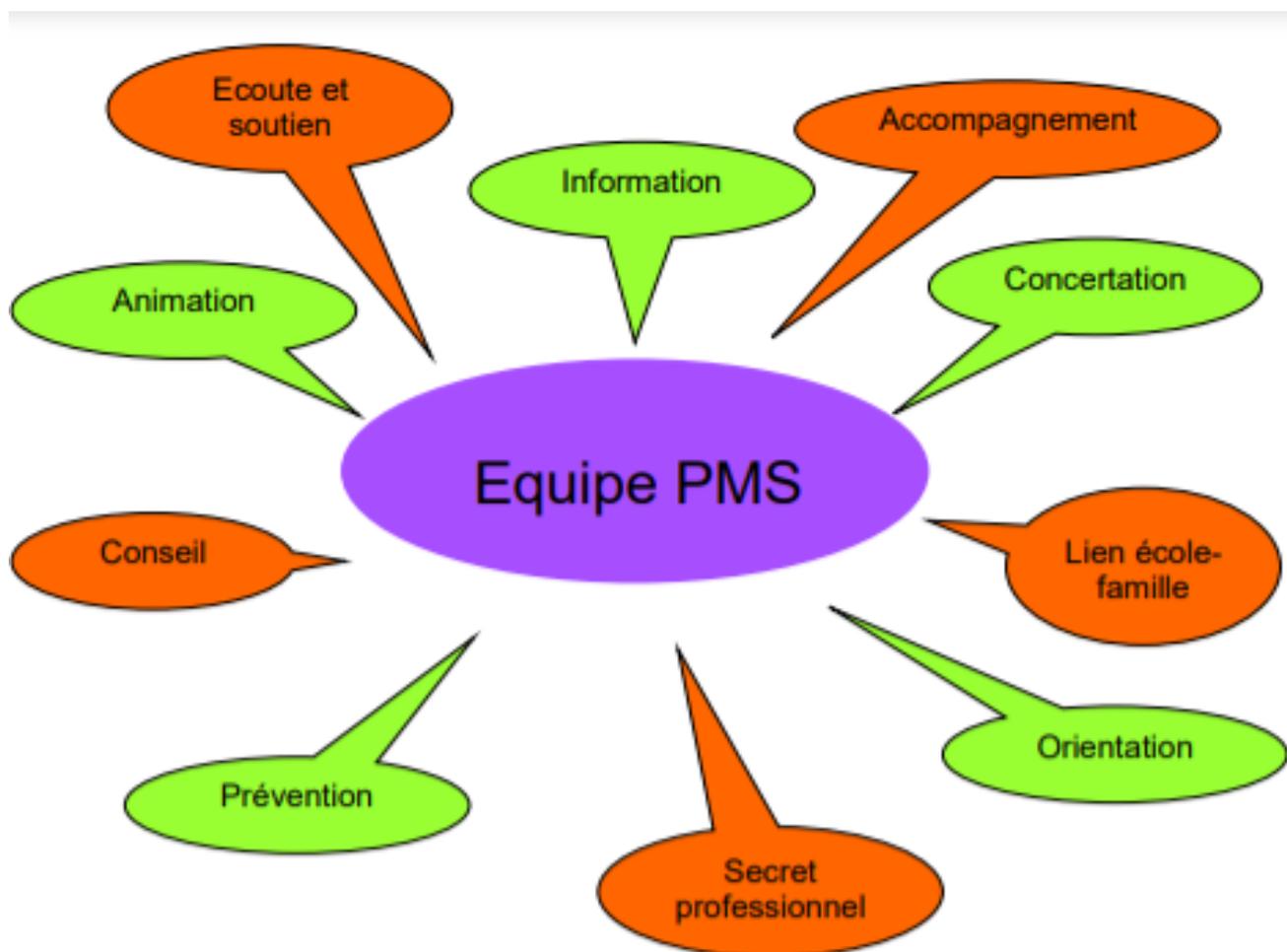
Vous avez un peu de temps à consacrer au cadre de vie de vos enfants ? Vous avez des idées à partager? On vous attend ! Rejoignez-nous pour une réunion, pour une activité, ou plus si affinités!

Sachez également que l'une des plus grandes aides que vous pouvez nous apporter est de participer aux différents événements que nous organisons toute l'année. Sachez que l'association de Parents est une équipe bénévole et que tout l'argent récolté est utilisé pour améliorer la vie de nos enfants à l'école.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Si vous souhaitez plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter au numéro : 0472/28.91.09. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse floneap@gmail.com ou rejoignez-nous sur Facebook !

Centre psycho-médico-social (PMS)



L'enfant étant au coeur de nos actions, nous pouvons vous accompagner dans vos questionnements scolaires, affectifs et familiaux. N'hésitez pas à nous contacter.



Téléphone du service : 085/21.29.14

Coopérative de la bière de Flône

› abbayedeflone.be

100%
BELGE



Gaudere et bene facere

**Une coopérative
- par des parents -
axée sur 3 fondamentaux**

La devise historique de l'Abbaye de Flône que défend
la coopérative dans ses valeurs fondatrices : *le mieux-vivre à l'école,
le patrimoine, l'esprit entrepreneurial et la production locale.*

**Devenez coopérateur pour seulement 50€
Soutenons nos valeurs ensemble !**



CONTACT: EMMANUEL.RADOUX@ABBAYEDEFLONE.BE - 0475 32 32 15

Pour nous contacter...

Direction - Matthieu Scheen direction@flonefondamental.be

085/310.404

Secrétariat secretariat@flonefondamental.be

085/310.413

Lors de la réunion de rentrée, l'enseignant clarifiera le canal de communication qu'il utilisera. **Le journal de classe doit rester le moyen privilégié.**

Maternelles

Mme Sylvie Thomsin (puéricultrice) sylvie.thomsin@flonefondamental.be

Mme Linda Pallavisino linda.pallavisino@flonefondamental.be

Mme Lindsay Bielen lindsay.bielen@flonefondamental.be

Mme Florence Sepul florence.sepul@flonefondamental.be

Mme Geneviève Goffin genevieve.goffin@flonefondamental.be

Mme Marie-Julie Art marie-julie.art@flonefondamental.be

Mme Patricia Plenevaux patricia.plenevaux@flonefondamental.be

Mr Goran Neerdael goran.neerdael@flonefondamental.be

Mme Julie Dessart julie.dessart@flonefondamental.be

Primaires

P1A Mr Lester Distatte lester.distatte@flonefondamental.be

P1B Mme Aurore Delbovier aurore.delbovier@flonefondamental.be

P2A Mr Jérôme Warnant jerome.warnant@flonefondamental.be

Mme Ariane Geury ariane.giel@flonefondamental.be

P2B Mme A-Françoise Paeschen anne-francoise.paeschen@flonefondamental.be

P2C Mme Audrey Melchior audrey.melchior@flonefondamental.be

P3A Mme M-C Myster marie-christine.myster@flonefondamental.be

P3B Mme Audrey Lories audrey.lories@flonefondamental.be

P4A Mme Muriel Matagne muriel.matagne@flonefondamental.be

P4B Mr Olivier Meertens olivier.meertens@flonefondamental.be

P4C Mme Laurie Franck laurie.franck@flonefondamental.be

P5A	Mr Adrien Schutz	adrien.schutz@flonefondamental.be
P5B	Mme Michelle Morsa	michelle.morsa@flonefondamental.be
P5C	Mme Astrid Etienne	astrid.etienne@flonefondamental.be
P6A	Mr Benoît Grosjean	benoit.grosjean@flonefondamental.be
P6B	Mr Sébastien Gerombous	sebastien.gerombous@flonefondamental.be
P6C	Mme Pauline Magnée	pauline.magnee@flonefondamental.be

Professeurs polyvalents

Mme Elise Stegen	elise.stegen@flonefondamental.be
Mr Loïc Tielemans	loic.tielemans@flonefondamental.be
Mme Lola Javaux	lola.javaux@flonefondamental.be
Mme Célia Lusi	celia.lusi@flonefondamental.be

Maîtres spéciaux

Langues	Mme Cécile Vanhaeren	cecile.vanhaeren@flonefondamental.be
Educ.phys	Mme Valentine Hergot	valentine.hergot@flonefondamental.be
	Mr Timothy David	timothy.david@flonefondamental.be
	Mme Anne-Julie D'Ans	anne-julie.dans@flonefondamental.be

Talons à rendre pour le lundi 2 septembre

Merci de détacher la page complètement, la compléter et la rendre à l'enseignant

Je, soussigné(e)....., parent de.....de la classe.....

Autorisation de sortie : OBLIGATOIRE

« Quand la classe sort de l'école, les enfants continuent à apprendre, mais ils le font autrement ! »

Afin d'éviter de nombreux échanges de papiers qui risquent de se perdre, nous vous proposons de compléter une autorisation de sortie qui sera valable pour toutes les activités extra muros organisées durant l'année scolaire (sauf séjours et sorties à vélo). Bien sûr, vous serez toujours informés au préalable des détails de l'activité prévue (date, heure, lieux, matériels...)

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités extérieures organisées par l'école (sauf séjours et sorties à vélo) durant l'année scolaire 2024-2025

Date :

Signature :

Nom et prénom du responsable :

Demande de consentement – Droit à l'image *Merci de barrer la mention inutile

- J'autorise/ n'autorise pas l'école à diffuser les images de mon enfant sur les supports et dans les conditions détaillées dans le mail du 19 août 2024.
- Je m'engage à ne pas partager, ni diffuser sur internet, des photos ou vidéos des autres enfants que le mien, ni celles des membres du personnel de l'école.

Date :

Signature :

Suite au mail du 19 août 2024

- J'ai pris connaissance de la déclaration de protection des données personnelles (RGPD) à l'attention des élèves et des responsables légaux.
- J'ai pris connaissance de la circulaire relative à la création du Dossier d'Accompagnement de l'Elève et du Guide d'utilisation de l'application à l'attention des parents.
- J'ai pris connaissance de la circulaire Annexe 46 relative à la gratuité scolaire.

Date :

Signature :

Etude surveillée – uniquement de P3 à P6 – à partir du mardi 10/09

Je souhaite que mon enfant fréquente régulièrement l'étude surveillée :

- Mardi
- Jeudi

Je m'engage à venir le rechercher après 16h afin de ne pas interrompre l'étude des autres enfants et le travail de l'enseignant responsable.

Date :

Signature :

Carte verte :

! Uniquement si l'enfant est amené à rentrer seul ou accompagné d'un mineur !

J'autorise mon enfant à quitter la cour de récréation après 15h05

- accompagné(e) de..... Titre :.....
..... Titre :.....
..... Titre :.....
- seul(e)

Cette autorisation représente une dérogation au règlement d'ordre intérieur. Une fois sorti de la cour, je sais que mon enfant se trouve hors des limites de la surveillance. Je décharge donc l'école de toute responsabilité au cas où un accident surviendrait.

Lu et approuvé

Date :

Signature :

Nom et prénom du responsable :

Bus

Mon enfant quitte l'école en bus OUI NON

Tous les jours

Lundis Mardis Mercredis Jeudis Vendredis

Occasionnellement - **Je le noterai en communication dans le journal de classe !**

Le bus qu'il emprunte est le (biffer les mentions inutiles) :

- **185** (Chapon – Seraing - Verlaine – Stockay – Awirs - Flône)
- **285** (Neuville -Hermalle -Ombret - Flône – Stockay)
- **685** (Huy – Amay – Hermalle - Flône)
- **9** (Liège – Seraing – Engihoul – Flône – Tihange - Huy)
- **46** (Jemeppe – Ivoz – Flémalle – Engis – Flône - Amay)
- **249** (Huy – Ampsin – Villers -le-Bouillet – Amay - Flône)

Date :

Signature :

Fancy-fair – Equipe des Stewards d'accueil

Nom-prénom du/des parents disponible(s) :.....

Parent deClasse :.....

GSM :..... Mail :

Est/sont disponible(s) pour venir comme stewards :

Vendredi 11 octobre de 20h à 01h30

Samedi 12 octobre 9h30 à 11h30 12h00 à 14h00

14h00 à 16h00 16h00 à 18h00

19h00 à 21h00 21h00 à 22h30

On a besoin de vous ! D'avance, un immense MERCI !!!

Fancy fair

11-12 octobre 2024

Appel aux stewards d'accueil

A vos agendas !

Chers parents,

Nous avons le grand plaisir de vous inviter à notre traditionnelle fancy-fair !

Celle-ci draine un nombre considérable de personnes et de véhicules sur et aux alentours du site de l'école, en fonction des activités qui s'y déroulent durant les festivités.

Pour gérer au mieux les allées et venues des visiteurs, dans un but de convivialité et de confort d'accueil de chacun, nous mettons chaque année sur pied une équipe de stewards d'accueil (homme ou femme), dont la mission est d'orienter les personnes et de gérer les entrées, sorties et parking des véhicules.

Voilà pourquoi, je fais appel à vous au cas où vous auriez une heure ou deux à nous consacrer pour nous aider.

Si vous êtes intéressés, merci de compléter le talon repris au centre de ce feuillet ou de me contacter par mail (direction@flonefondamental.be) ou par téléphone (085/310.404) pour m'informer de votre choix.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration à la bonne réussite de notre fête annuelle.

M. Scheen